



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
1^{er} juillet 2010
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2010

30 août-3 septembre 2010, New York

Point 8 de l'ordre du jour provisoire

FNUAP – Programmes de pays et questions connexes

Fonds des Nations Unies pour la population

**Projet de descriptif de programme de pays
pour les Maldives**

Montant estimatif de l'assistance proposée : 2 750 000 dollars, dont 2,5 millions à prélever sur le budget ordinaire et 250 000 dollars à financer au moyen de formules de cofinancement ou d'autres ressources, y compris des ressources ordinaires

Durée du programme : Cinq ans (2011-2015)

Cycle : Cinquième

Catégorie selon la décision 2007/42 : A

Montant estimatif de l'assistance proposée par domaine prioritaire du programme

(En millions de dollars)

	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	Total
Santé de la procréation et droits en la matière	0,66	–	0,66
Population et développement	0,38	–	0,38
Égalité des sexes	1,21	0,25	1,46
Coordination et aide au programme	0,25	–	0,25
Total	2,50	0,25	2,75



I. Analyse de la situation

1. Les Maldives se composent d'environ 1 190 petites îles tropicales, dont 196 sont habitées. La population est d'environ 320 000 habitants. Du fait d'une urbanisation rapide, un tiers de cette population vit à l'heure actuelle dans la capitale, Malé, où la densité de population est très élevée, atteignant 47 415 habitants au kilomètre carré. Le taux annuel de croissance démographique a été de 1,7 % de 2000 à 2006. L'indice synthétique de fécondité était de 2,5 enfants par femme en 2009, ce qui représente un accroissement par rapport à l'estimation de 2,1 enfants par femme en 2006. Le nombre de travailleurs migrants étrangers s'élèverait à 100 000; la majorité d'entre eux sont cantonnés dans des professions non spécialisées ou ont un emploi d'ouvrier spécialisé.

2. Le taux de croissance moyen du produit intérieur brut (PIB) réel a été d'environ 6 % entre 2000 et 2009. À la suite de la crise économique mondiale, le taux de croissance serait tombé à -4,5 %. Les Maldives devraient être retirées de la catégorie des pays les moins avancés en janvier 2011, ce qui pourrait entraîner une diminution de l'aide internationale et la perte de certains privilèges commerciaux. Les Maldives sont l'un des pays les plus vulnérables pour ce qui est des risques liés aux changements climatiques. La vulnérabilité sociale, économique et environnementale du pays risque de réduire à néant les progrès accomplis en matière de développement.

3. Les premières élections présidentielles multipartites qui ont eu lieu en 2008 ont débouché sur la première alternance en 30 ans. Un gouvernement de coalition a été formé à la suite des élections législatives de 2009. Le nouveau gouvernement a annulé le plan de développement national 2006-2010 et promulgué le plan d'action stratégique 2009-2013, qui met l'accent sur une gouvernance démocratique et décentralisée et privilégie des partenariats entre le secteur public et le secteur privé pour la prestation des services sociaux de base. Il a également réduit le nombre de ministères, les faisant passer de 21 à 14. Le Ministère de l'égalité des sexes et de la famille a fusionné avec le Ministère de la santé et le Ministère de la planification et du développement national avec le Ministère des finances et du Trésor.

4. Au cours de la dernière décennie, l'accès aux soins de santé de base est devenu quasiment universel aux Maldives, ce qui s'est traduit par une amélioration de la santé maternelle et infantile. Le pays est largement tributaire d'un personnel soignant étranger. La proportion des naissances assistées par un personnel qualifié est de 95,4 % et le pays a réalisé la cible des objectifs du Millénaire pour le développement consistant à réduire le taux de mortalité maternelle. Le taux d'utilisation des moyens de contraception modernes a fléchi, passant de 34 % en 2004 à 27 % en 2009 et le nombre des grossesses d'adolescentes a augmenté.

5. L'avortement est illégal mais selon les données disponibles, le nombre de femmes souffrant de complications liées à des avortements non médicalisés est en hausse. Ces complications, tout comme les taux élevés d'abandon de la contraception et l'importante demande non satisfaite en matière de planification familiale, compromettent les progrès déjà réalisés dans le domaine de la santé maternelle. Les politiques et les services existants ne tiennent pas dûment compte des besoins des migrants étrangers en matière de santé de la procréation, car ces derniers ne sont pas concernés par les collectes nationales de données.

6. Même s'il est prévu que le pays réalise plusieurs des objectifs du Millénaire pour le développement, les progrès ont été lents dans le cas de l'objectif 3, à savoir la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. Les disparités entre les sexes subsistent sous la forme d'un taux de chômage féminin élevé, d'une faible participation des femmes à la vie politique et de la sous-représentation de ces dernières aux postes de responsabilité; le nombre de diplômées de l'enseignement supérieur est inférieur à celui des diplômés. L'incidence de la violence sexuelle et de la violence à motivation sexiste est élevée. La sensibilisation à ces questions est insuffisante et l'accès à des services de protection limité. En raison du nombre important de divorces et de la migration des hommes, 47 % des femmes sont chefs de ménage.

7. Le quart de la population est âgé de 15 à 24 ans. Près de 40 % des jeunes femmes et 20 % des jeunes hommes sont au chômage. Bien que le taux de prévalence du VIH soit faible, la toxicomanie est très répandue chez les jeunes. En 2007, 46 % des toxicomanes étaient âgés de 16 à 24 ans. La consommation de drogues injectables est en augmentation. Les jeunes couples non mariés n'ont pratiquement pas accès aux informations et aux services d'hygiène sexuelle et de santé de la procréation. Il ressort des enquêtes menées que les connaissances dont disposent les jeunes pour éviter les grossesses et les maladies sexuellement transmissibles, notamment le VIH, sont limitées. Le nombre de professionnels du sexe semble en augmentation et il existe également des cas de traite des êtres humains.

8. Les travaux de recherche et d'analyse démographiques sont peu nombreux. Les recensements de la population et de l'habitation ont permis de dégager des informations détaillées. Le Gouvernement a abandonné le recensement quinquennal pour un recensement décennal. Pour faciliter la décentralisation, il faudra, de manière à réduire les inégalités sociales, disposer des données démographiques ventilées nécessaires à la planification du développement local. L'environnement et les changements climatiques sont des sujets de préoccupation et la réalisation de l'objectif 7 des objectifs du Millénaire pour le développement, à savoir la préservation de l'environnement, a pris du retard. Il existe une compréhension limitée de l'interdépendance entre dynamique de la population (notamment santé de la procréation et problèmes liés au sexisme) et mesures d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation des effets de ces changements.

II. Coopération passée et enseignements tirés de l'expérience

9. Au cours des quatre programmes de pays antérieurs, le FNUAP a contribué à la mise en place d'une solide base de données relative à la santé de la procréation et à l'utilisation accrue de services de santé procréative de qualité. Grâce à l'appui apporté par le FNUAP dans le domaine de la gestion logistique des produits de santé procréative, le Gouvernement a commencé à acheter des contraceptifs destinés au secteur public en 2007 et est devenu pleinement autonome en 2010. Le programme du FNUAP promeut l'hygiène sexuelle et la santé procréative des adolescents grâce à des cours de formation à la vie pratique dans les écoles et au moyen d'informations et de services de santé adaptés aux jeunes. Le Gouvernement et le FNUAP ont établi à titre expérimental un groupe de la protection de la famille au

sein de l'hôpital de niveau tertiaire afin de pouvoir donner suite aux cas de violence à motivation sexiste Le FNUAP a également aidé le Gouvernement à analyser et à diffuser des données sexospécifiques recueillies dans le cadre du recensement de la population et de l'habitation de 2006.

10. Le quatrième programme de pays a prôné l'adoption d'une budgétisation tenant compte de la problématique hommes-femmes et appuyé l'élaboration d'une politique nationale de transversalisation de cette problématique. Il a également préconisé d'incorporer la question intersectorielle des problèmes liés au sexisme dans le plan d'action stratégique 2009-2013, qui est le plan de développement national des Maldives. Le Gouvernement a donné son aval à la transversalisation de la problématique hommes-femmes au début de 2010.

11. Les élections présidentielles et législatives et les changements structurels qui en ont découlé au niveau gouvernemental ont entraîné une rotation importante des responsables, ce qui a eu des incidences sur la mise en œuvre du quatrième programme de pays. L'aptitude des partenaires d'exécution et des organisations communautaires à adopter une gestion axée sur les résultats étant limitée, l'accent a été mis principalement sur les activités. La faiblesse des moyens d'action des entités de la société civile et des organisations communautaires, ainsi que la pratique du travail à temps partiel, ont limité les initiatives et le suivi. Pour éviter un taux de rotation élevé des effectifs, qui entrave l'exécution des programmes, il convient de maintenir en fonctions sur le long terme des responsables qualifiés et désireux de mener leur mission à bien. La longueur des procédures d'achats a également contribué aux retards.

12. Les autres enseignements tirés ont montré qu'il fallait en outre : a) veiller à ce que les partenaires comprennent véritablement les nouvelles idées et démarches; b) continuer à appuyer la planification familiale afin d'entretenir l'élan en sa faveur; c) aller au devant des jeunes qui sont vulnérables en leur offrant une formation à la vie pratique en dehors du cadre scolaire et menant des activités reposant sur des observations factuelles les incitant à modifier leur comportement; et d) donner aux pouvoirs publics, aux niveaux central et infranational, les moyens d'analyser la dynamique de la population sous l'angle de la planification du développement, notamment eu égard aux questions d'environnement et aux changements climatiques.

III. Programme proposé

13. Le programme proposé s'aligne sur le plan d'action stratégique 2009-2013 des Maldives et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) 2011-2015. Il contribue à sept des réalisations escomptées du PNUAD : a) la santé; b) l'éducation; c) la toxicomanie et la prévention du VIH; d) la protection sociale; e) l'environnement, les mesures d'adaptation aux changements climatiques et la réduction des risques de catastrophe; f) la gouvernance démocratique; et g) l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

14. Le programme proposé a trois composantes : a) santé et droits en matière de procréation; b) population et développement; c) égalité des sexes. Le programme vise à appuyer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et à contribuer à réduire le retard accumulé s'agissant des objectifs restant à atteindre. Les problèmes liés au sexisme et les droits de l'homme sont des questions

intersectorielles qui ont été pris en compte dans toutes les composantes du programme.

Composante santé et droits en matière de procréation

15. Aux niveaux national et infranational, la composante santé et droits en matière de procréation permettra d'améliorer l'accès des femmes, des hommes et des adolescents, notamment des pauvres et des groupes vulnérables, à des services et des informations de qualité en matière d'hygiène sexuelle et de santé procréative. Cette composante aidera le Ministère de la santé et de la famille à relever les défis tenant à la décentralisation et à la privatisation.

16. *Produit 1 : renforcement de la capacité du Ministère de la santé et de la famille, des pouvoirs publics au niveau infranational et des entités de la société civile de planifier et d'assurer sur une base équitable la prestation de services et la diffusion d'informations de qualité concernant la santé procréative, y compris en trouvant des solutions aux problèmes se faisant jour aux Maldives.* Pour réaliser ce produit, il conviendra : a) de constituer une base de connaissances sur les nouvelles questions relatives à l'hygiène sexuelle et à la santé procréative, telles que le fléchissement du recours aux moyens de contraception et l'augmentation des grossesses d'adolescentes, au moyen de travaux de recherche et d'enquêtes; b) de fournir une assistance technique au titre de l'élaboration des politiques dans le domaine de la santé procréative, afin de soutenir l'action du Ministère de la santé et de la famille s'agissant de la décentralisation, de la privatisation et de la préparation aux situations d'urgence dans le secteur de la santé; c) de renforcer l'aptitude des entités de la société civile à fournir des services et des informations en matière d'hygiène sexuelle et de santé procréative, notamment aux populations migrantes; d) d'améliorer la sécurité des approvisionnements en produits de santé procréative, notamment en ayant davantage recours au système informatisé de gestion logistique; et e) de promouvoir l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie reposant sur des observations factuelles incitant à la modification du comportement afin de relancer les initiatives en faveur de la planification familiale.

17. *Produit 2 : amélioration de l'accès des jeunes aux services et aux informations en matière d'hygiène sexuelle et de santé procréative à Malé et dans certains atolls.* Pour réaliser ce produit, il faudra : a) élaborer, avec la participation des jeunes, une stratégie relative à leur santé qui facilite leur accès aux services et aux informations en matière de santé procréative; b) renforcer les capacités des centres de jeunes de Malé et de certains atolls d'assurer une formation à la vie pratique, d'offrir des services de conseil et de dispenser des informations adaptées aux jeunes sur l'hygiène sexuelle et la santé procréative, notamment le VIH/sida, la violence contre les femmes et les filles et d'autres problèmes liés au sexisme; et c) renforcer les capacités du secteur de la santé d'assurer la prestation de services de santé, notamment procréative, adaptés aux jeunes à Malé et dans certains atolls, notamment par le biais des établissements scolaires.

Composante population et développement

18. La composante population et développement contribuera à l'instauration d'une gouvernance démocratique et à la préservation de l'environnement ainsi qu'au suivi et à l'évaluation, en améliorant la possibilité d'accès à des données démographiques ventilées.

19. *Produit 1 : renforcement, aux niveaux national et infranational, des capacités d'analyse et d'utilisation de données démographiques ventilées aux fins de la planification et de la prise de décisions, notamment dans le domaine de la préservation de l'environnement et des politiques et plans de réduction des risques de catastrophe, l'accent étant mis sur les besoins et les capacités des femmes et des jeunes.* Pour réaliser ce produit, il faudra : a) renforcer, aux niveaux national et infranational, les capacités de collecte et d'analyse des données démographiques; et b) mener des travaux de recherche sur les besoins et les capacités des femmes et des jeunes dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe et en tenir compte dans l'élaboration des politiques et la planification.

Composante égalité des sexes

20. La composante égalité des sexes facilitera le renforcement des capacités institutionnelles des instances gouvernementales et de la communauté de traiter les problèmes liés au sexisme, l'objectif étant de parvenir au plein exercice des droits des femmes et des filles. Cette composante aidera le Gouvernement à mettre en place le dispositif concernant l'égalité des sexes et à prendre en compte systématiquement la problématique hommes-femmes dans tous les domaines.

21. *Produit 1 : renforcement de la capacité des principales instances gouvernementales de mettre en place le dispositif concernant l'égalité des sexes.* Pour réaliser ce produit, il faudra : a) élaborer des directives, principes directeurs et manuels visant la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes au sein du Gouvernement, notamment une budgétisation tenant compte de cette dernière au niveau des programmes sectoriels; b) renforcer la capacité des instances gouvernementales de mener à bien des analyses des disparités liées au sexe et d'en tirer les enseignements, afin d'élargir la base de connaissances relatives à la problématique hommes-femmes; et c) renforcer la capacité des coordonnateurs pour les questions concernant la problématique hommes-femmes de veiller à ce que des stratégies sectorielles d'intégration d'une perspective sexospécifique soient élaborées et mises en place.

22. *Produit 2 : renforcement des activités de sensibilisation des parlementaires et des représentants, des institutions religieuses, de la société civile et des médias en vue de promouvoir l'égalité des sexes, les droits et l'autonomisation des femmes ainsi que les initiatives, notamment des hommes et des garçons, visant à prévenir la violence contre les femmes et les filles.* Pour réaliser ce produit, il faudra : a) élaborer et mettre en œuvre une stratégie de communication et de sensibilisation ciblant des catégories types; et b) mener à bien des activités de sensibilisation et de renforcement des capacités des parlementaires et des représentants des institutions religieuses, de la société civile et des médias et s'assurer de leur soutien.

23. *Produit 3 : renforcement sur le plan national, notamment au niveau du secteur de la santé, des mesures à prendre face à la violence contre les femmes et les filles, compte tenu des liens existant avec les mécanismes de protection et les services juridiques.* L'objectif de ce produit sera de remédier aux lacunes des services de santé et des services sociaux de manière à détecter et gérer les cas de violence sexiste contre les femmes et les filles. Pour réaliser ce produit, il faudra : a) mettre en œuvre le plan d'action national de lutte contre la violence faites aux femmes et aux filles; b) établir un mécanisme général permettant aux femmes victimes de violences d'avoir accès en toute circonstance à des services de protection, de suivi

et de réinsertion sociale; et c) doter le secteur de la santé des moyens voulus pour lutter contre les violences faites aux femmes en renforçant la formation, la détection et la gestion des données et mettre au point des directives et des consignes permanentes en ce qui concerne la gestion clinique des victimes de viol.

IV. Gestion, suivi et évaluation du programme

24. La Division de la gestion des ressources extérieures du Ministère des finances et du Trésor sera le principal organe de coordination du programme. Le Cabinet du Président, le Ministère des finances et du Trésor, le Ministère de la santé et de la famille, le Ministère des ressources humaines, de la jeunesse et des sports, le Ministère des affaires islamiques et les organisations de la société civile, ainsi que les pouvoirs publics au niveau infranational, exécuteront les composantes du programme, en collaboration avec les autres parties prenantes et le FNUAP.

25. Le FNUAP et le Gouvernement surveilleront l'exécution du programme de pays et l'évalueront en tenant compte du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et conformément aux principes directeurs et aux procédures énoncés par le Groupe des Nations Unies pour le développement et le FNUAP.

26. Le Bureau de pays des Maldives se compose d'un directeur de pays du FNUAP non résident basé à Sri Lanka, d'un coordonnateur international du programme, d'un représentant assistant et de personnel d'appui. Le FNUAP se servira des fonds du programme pour recruter un administrateur de programme national et un assistant, ainsi que du personnel chargé des projets techniques. Le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique du FNUAP, situé à Bangkok, aidera à déterminer l'assistance technique nécessaire à la mise en œuvre du programme.

Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour les Maldives

Priorités nationales : a) Soins de santé abordables et de qualité pour tous; b) éducation; c) développement de la jeunesse; et d) renforcement des liens familiaux (au moyen d'initiatives en faveur de la protection de l'enfance et de la famille)

Résultat du Plan-cadre : Santé, éducation et prévention de la toxicomanie et du VIH

<i>Volet du programme</i>	<i>Résultats, indicateurs, références et cibles du programme de pays</i>	<i>Produits, indicateurs, références et cibles du programme de pays</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources par volet du programme</i>
Santé et droits en matière de procréation	<p>Résultat :</p> <p>Aux niveaux national et infranational, amélioration de l'accès des femmes, des hommes et des adolescents, notamment des pauvres et des groupes vulnérables, à des services et informations de qualité en matière d'hygiène sexuelle et de santé procréative</p> <p>Indicateurs de résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> Taux d'utilisation de moyens de contraception modernes. Points de référence : 27 % global; 25,6 % zones urbaines; 27,6 % zones rurales. Cible : 35 % (global, zones urbaines et zones rurales) Besoins en matière de planification familiale non satisfaits (les données seront disponibles en juillet 2010) Proportion des accouchements assistés par un personnel qualifié. Points de référence : 94 % global; 90 % pour les groupes les plus défavorisés; 86,1 % pour les personnes non scolarisées. Cible : 97 % global; 95 % pour les groupes les plus défavorisés; 90 % pour les personnes non scolarisées 	<p>Produit 1 :</p> <p>Renforcement de la capacité du Ministère de la santé et de la famille, des pouvoirs publics au niveau infranational et des entités de la société civile de planifier et d'assurer sur une base équitable la prestation de services et la diffusion d'informations concernant la santé procréative de qualité, y compris en trouvant des solutions aux problèmes se faisant jour aux Maldives</p> <p>Indicateurs de produit :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le plan d'action stratégique national sur la réduction des risques de catastrophe et les changements climatiques tient compte de la santé procréative et des questions relatives à la problématique hommes-femmes. Point de référence : aucun. Cible : prise en considération de ces questions dans le plan d'action stratégique national Nombre de pouvoirs publics, au niveau infranational, d'organisations non gouvernementales et d'organisations communautaires qui fournissent des informations et des services relatifs à la santé et aux droits en matière de procréation. Point de référence : 0. Cible : 6 Mise en place d'un système informatisé de gestion logistique aux niveaux national et infranational. Point de référence : aucun système mis en place. Cible : un système a été mis en place. Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie incitant à la modification de comportements en faveur de la planification familiale. Point de référence : pas de stratégie. Cible : élaboration et mise en œuvre d'une stratégie <p>Produit 2 :</p> <p>Amélioration de l'accès des jeunes à des services et informations en matière d'hygiène sexuelle et de santé procréative à Malé et dans certains atolls</p>	<p>Collectivités locales; Ministères de la santé et de la famille; des ressources humaines, de la jeunesse et des sports; des affaires islamiques</p> <p>Société civile</p> <p>UNICEF; OMS</p>	660 000 dollars à prélever sur les ressources ordinaires

<i>Volet du programme</i>	<i>Résultats, indicateurs, références et cibles du programme de pays</i>	<i>Produits, indicateurs, références et cibles du programme de pays</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources par volet du programme</i>
	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de populations vulnérables et courant le plus de risques qui savent comment prévenir la transmission du VIH par voie sexuelle. Point de référence : 66 %. Cible : 80 % • Promulgation de la loi sur la jeunesse par le Parlement. Point de référence : pas de promulgation de la loi. Cible : promulgation de la loi 	<p><i>Indicateurs de produit :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Adoption et mise en œuvre d'une stratégie concernant la santé des jeunes. Point de référence : aucune stratégie n'a été adoptée. Cible : adoption et mise en œuvre d'une stratégie • Nombre de centres de jeunes à Malé et dans certains atolls qui assurent une formation à la vie pratique. Point de référence : 1. Cible : 5 • Nombre d'établissements de soins à Malé et dans certains atolls qui dispensent des services de santé adaptés aux jeunes. Point de référence : 0. Cible : 5 		

Priorités nationales : a) Développement régional et décentralisation; et b) environnement

Résultat du Plan-cadre : a) Gouvernance démocratique; et b) environnement

<i>Volet du programme</i>	<i>Résultats, indicateurs, références et cibles du programme de pays</i>	<i>Produits, indicateurs, références et cibles du programme de pays</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources par volet du programme</i>
Population et développement	<p><i>Résultat :</i></p> <p>Renforcement de la gouvernance démocratique, de la planification dans le domaine de la préservation de l'environnement, du suivi et de l'évaluation, grâce à l'amélioration des possibilités d'accès à des données démographiques ventilées</p> <p><i>Indicateurs de résultats :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de documents directifs consacrés à la gouvernance démocratique et à la préservation de l'environnement qui ont été communiqués au Conseil national de la planification et qui utilisent des données démographiques ventilées. Point de référence : 0. Cible : 10 	<p><i>Produit 1 :</i></p> <p>Renforcement, aux niveaux national et infranational, des capacités d'analyse et d'utilisation de données démographiques ventilées aux fins de la planification et de la prise de décisions, notamment dans le domaine de la préservation de l'environnement et des politiques et plans de réduction des risques de catastrophe, l'accent étant mis sur les besoins et les capacités des femmes et des jeunes</p> <p><i>Indicateurs de produit :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de responsables des statistiques au niveau infranational qui fournissent des données et des analyses démographiques aux décideurs. Point de référence : 0. Cible : 5 • Nombre de plans au niveau infranational qui se sont fondés sur des données et des analyses démographiques. Point de référence : 0. Cible : 4 • Nombre d'études, d'enquêtes et d'évaluations consacrées aux questions démographiques qui se font jour, telles que les incidences des changements climatiques sur l'égalité des sexes, la jeunesse, les migrations et l'urbanisation. Point de référence : 0. Cible : 3 	Centre national de gestion des catastrophes; Ministères des finances et du Trésor; du logement, du transport et de l'environnement PNUD	380 000 dollars à prélever sur les ressources ordinaires

Priorités nationales : a) Égalité des sexes; b) renforcement des liens familiaux (au moyen d’initiatives en faveur de la protection de l’enfance et de la famille); et c) prééminence du droit et de la justice

Résultat du Plan-cadre : Égalité des sexes, gouvernance démocratique, protection sociale

<i>Volet du programme</i>	<i>Résultats, indicateurs, références et cibles du programme de pays</i>	<i>Produits, indicateurs, références et cibles du programme de pays</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources par volet du programme</i>
Égalité des sexes	<p>Résultat :</p> <p>Renforcement de capacités institutionnelles des instances gouvernementales et de la communauté de traiter les problèmes liés au sexisme, l’objectif étant de parvenir au plein exercice des droits des femmes et des filles</p> <p>Indicateurs de résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d’un mécanisme intégré et opérationnel concernant l’égalité des sexes, doté d’un mandat, d’une autorité et de ressources clairement définis. Point de référence : aucun mécanisme en place. Cible : mise en place d’un mécanisme • Nombre de ministères et de grandes instances gouvernementales dont les activités de planification, de budgétisation, de suivi et d’évaluation tiennent compte de la problématique hommes-femmes et qui ont incorporé cette dernière à leurs activités courantes. Point de référence : 0. Cible : 3 	<p>Produit 1 :</p> <p>Renforcement de la capacité des grandes instances gouvernementales à mettre en place un dispositif concernant l’égalité des sexes</p> <p>Indicateurs de produit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Élaboration et adoption par le Cabinet du Président d’un ensemble de directives, principes directeurs et manuels visant la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes d’ici à 2011. Point de référence : aucun. Cible : élaboration et adoption d’un ensemble de directives, principes directeurs et manuels • Nombre de coordonnateurs des questions concernant la problématique hommes-femmes au sein des ministères ayant reçu une formation à l’intégration d’une perspective sexospécifique. Point de référence : 0. Cible : 14 • Nombre de ministères ayant élaboré et mis en œuvre des stratégies de transversalisation de la problématique hommes-femmes. Point de référence : 0. Cible : 5 <p>Produit 2 :</p> <p>Renforcement des activités de sensibilisation des parlementaires et des représentants des institutions religieuses, de la société civile et des médias en vue de promouvoir l’égalité des sexes, les droits et l’autonomisation des femmes ainsi que les initiatives, notamment des hommes et des garçons, visant à prévenir la violence contre les femmes et les filles</p> <p>Indicateurs de produit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Existence d’une stratégie de sensibilisation des principales parties prenantes. Point de référence : cette stratégie n’existe pas. Cible : cette stratégie existe. • Nombre d’initiatives de sensibilisation mises en œuvre par les principales parties prenantes. Point de référence : 0. Cible : 10 • Nombre de cas où des observations positives émanant d’hommes ou de garçons ont fait l’objet d’une couverture médiatique. Point de référence : 0. Cible : 10 	<p>Pouvoirs judiciaires; pouvoir législatif; Cabinet du Président; Ministères des finances et du Trésor; de la santé et de la famille; des ressources humaines, de la jeunesse et des sports; des affaires islamiques</p> <p>Société civile; médias</p> <p>Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM); UNICEF; PNUD; OMS</p>	<p>1 460 000 dollars (1 210 000 dollars à prélever sur les ressources ordinaires et 250 000 dollars sur les autres ressources)</p>

<i>Volet du programme</i>	<i>Résultats, indicateurs, références et cibles du programme de pays</i>	<i>Produits, indicateurs, références et cibles du programme de pays</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources par volet du programme</i>
		<p><i>Produit 3 :</i></p> <p>Renforcement, sur le plan national, notamment au niveau du secteur de la santé, des mesures à prendre face à la violence contre les femmes et les filles, compte tenu des liens existants avec les mécanismes de protection et les services juridiques</p> <p><i>Indicateurs de produit :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de femmes et de filles ayant été victimes de violences ayant eu recours à des services de santé et à des mécanismes de protection. Point de référence : 183. Cible : 275 • Nombre de centres d'hébergement opérationnels et utilisés par les femmes victimes de violences. Point de référence : 0. Cible : 2 • Inscription de la violence sexiste au programme de formation des diverses catégories de prestataires de soins de santé concernées. Point de référence : n'a pas été prise en considération. Cible : a été prise en considération • Existence de directives et de consignes permanentes en ce qui concerne la gestion clinique des victimes de viols. Point de référence : aucune directive ni consigne. Cible : élaboration de directives et de consignes 		<p>Total (coordination et aide au programme) : 250 000 dollars à prélever sur les ressources ordinaires</p>